



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Présents :	M. Raphaël Dunand, Adjoint M. Pascal Claret, Adjoint M. Philippe Revillet, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès Dougoud, Malika Fabjan, Lyra Lenz, Dany Petris MM. Philippe Amez-Droz, Christophe Batardon, Jean-Marie Dunand, Thierry Marty, Jean-Marc Räber, Cyril Ruchonnet, Walter Ruckstuhl, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s Absent-e-s	Mme Laura Weiss, Maire, M. Dorian Marculeta
Procès-verbal :	M. Philippe Revillet

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 28 mars 2025**
- 2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge**
- 3. Election du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)**
- 4. Nomination des diverses commissions**

Le doyen, Thierry Marty souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance d'installation du Conseil municipal de la législature 2025-2030.

Celle-ci débute par la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025 :

Arrêté relatif à la validation partielle de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Le Conseil d'état

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025 déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée ;

arrête : les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Versoix et Veyrier sont validés.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Thierry Marty propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour, à savoir la prestation de serment des conseillers municipaux.

(Il prie de bien vouloir excuser M. Dorian Marculeta et il invite les membres élus du Conseil municipal à se lever.

Il prononce tout d'abord le serment :

« Je jure ou je promets solennellement :

D'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Ensuite, à l'appel de leur nom, il demande à chaque membre du conseil municipal de bien vouloir lever la main droite et de proclamer, à choix, « je le jure » ou « je le promets ».

Il appelle les personnes suivantes :

Philippe Amez-Droz

Christophe Batardon

Marie-Agnès Dougoud

Jean-Marie Dunand

Malika Fabjan

Lyra Lenz

Dany Petris

Jean-Marc Räber

Cyril Ruchonnet

Walter Ruckstuhl

Lionel Thevenoz

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

A tour de rôle et à l'appel de leur nom, les membres du Conseil municipal lèvent la main droite et prêtent serment en disant je le jure ou je le promets.

*Thierry Marty passe au point 3 de l'ordre du jour, qui consiste à désigner le **Bureau du Conseil municipal** pour la période de juin 2025 à mai 2026 et demande de bien vouloir désigner tout d'abord **la présidente ou le président** du Conseil municipal.*

Il laisse la parole à qui la demande.

Walter Ruckstuhl se propose de prendre la présidence.

Thierry Marty soumet au vote la proposition faite.

Walter Ruckstuhl est élu à l'unanimité à la présidence du Conseil municipal.

Il propose d'applaudir le nouveau président à qui il cède son siège dès à présent.

Le président désigné prend la place de Thierry Marty.

Walter Ruckstuhl remercie Thierry Marty et lui demande de bien vouloir rester debout de lever la main droite et de proclamer, à la fin de la lecture du serment, « Je le jure » ou « Je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement :

D'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Thierry Marty lève la main droite et prête serment en disant je le jure ou je le promets.

*Walter Ruckstuhl invite maintenant à désigner **un-une vice-président-e** et cède la parole à qui veut bien la prendre.*

Jean-Marie Dunand propose de prendre la vice-présidence.

Walter Ruckstuhl soumet au vote la proposition faite.

Jean-Marie Dunand est élu à l'unanimité à la vice-présidence du Conseil municipal.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Walter Ruckstuhl propose d'applaudir notre nouveau vice-président.

*Il propose de désigner **un-une secrétaire** et cède la parole à qui veut la prendre.*

Malika Fabjan se propose de prendre le rôle de secrétaire.

Walter Ruckstuhl soumet au vote la proposition faite.

Malika Fabjan est élue à l'unanimité au poste de secrétaire du bureau du Conseil municipal.

Walter Ruckstuhl propose d'applaudir notre nouvelle secrétaire.

*Il propose de désigner **un membre du bureau** et cède la parole à qui veut la prendre.*

Dany Petris se propose de prendre le rôle de membre du bureau.

Walter Ruckstuhl soumet au vote la proposition faite.

Dany Petris est élue à l'unanimité au poste de membre du bureau du Conseil municipal.

*Pour terminer cette première séance, le Conseil municipal est appelé à former les **commissions du Conseil municipal** et à en désigner les membres qui y siégeront.*

Il rappelle qu'un groupe de travail s'est constitué sous l'impulsion de Jean-Marie Dunand et propose d'énumérer les différentes commissions qui sont proposées avec dans l'ordre le président, le vice-président et les différents membres de chaque commission :

Affaires sociales : présidente – Dany Petris, vice-président – Dorian Marculeta, Philippe Amez-Droz, Malika Fabjan

Enfance : président - Cyril Ruchonnet, vice-président Walter Ruckstuhl, Marie-Agnès Dougoud, Jean-Marc Raeber

Mobilité et sécurité : président - Cyril Ruchonnet, vice-président Christophe Batardon, Philippe Amez-Droz, Jean-Marie Dunand, Thierry Marty, Walter Ruckstuhl

Manifestations : présidente – Dany Petris, vice-président – Lionel Thevenoz, Philippe Amez-Droz, Walter Ruckstuhl

Finances : président – Jean-Marie Dunand, vice-président – Jean-Marc Raeber, Christophe Batardon, Malika Fabjan, Dorian Marculeta, Cyril Ruchonnet

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Environnement et agriculture : présidente – Malika Fabjan, vice-président – Lionel Thevenoz, Christophe Batardon, Marie-Agnès Dougoud, Lyra Lenz, Thierry Marty, Dany Petris

Aménagement et bâtiments : président – Jean-Marie Dunand, vice-président – Thierry Marty, Philippe Amez-Droz, Christophe Batardon, Marie-Agnès Dougoud, Dorian Marculeta, Jean-Marc Raeber

Il propose que le Conseil municipal se prononce sur l'ensemble des commissions et de leur représentation en un seul vote. Bien évidemment, si plusieurs propositions sont faites, il les soumettra au vote.

Il soumet au vote la composition des commissions telle qu'elle a été proposée.

La composition des commissions est acceptée à l'unanimité.

Il remercie les membres du Conseil municipal et lève la séance d'installation à 18h55.